

Présentation des comptes de l'Association

Rapport comptable et financier

Comptes annuels 2015

Produits

En 2015, les produits d'exploitation se sont élevés à 4 595 472 € alors qu'ils étaient de 4 437 947 € en 2014.

Les produits se décomposent essentiellement en :

- 353 678 € au titre des droits d'entrée, en augmentation de 17 714 € par rapport à 2014.
- 4 241 759 € au titre de la dotation d'audit et de fonctionnement, en augmentation de 139 808 € par rapport à 2014. Celle-ci est assise sur la valeur des provisions mathématiques au 31 décembre 2015.

Charges

Les charges d'exploitation diminuent de 82 855 € par rapport à l'exercice 2014 pour un total de 4 184 620 €, en raison notamment d'une **bonne maîtrise des frais**.

Nous nous en félicitons.

Une approche analytique des charges permet les commentaires suivants :

1. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les dépenses engagées en 2015 ont été de 928 K€. L'Assemblée Générale 2014 avait, quant à elle, coûté 1 028 K€.

2. LA « LETTRE » DE L'AFER

Trois « Lettre » de l'AFER (n°99, 100 et 101) ont été envoyées en 2015.

Elles ont coûté en 2015 : 286 K€ contre 577 K€ en 2014. Ce coût est lié au nombre de

résolutions proposées à l'AG de Brest et reprises dans la lettre papier. La Lettre 99 a été intégralement prise en charge par notre partenaire assureur.

3. CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le total des rémunérations versées aux membres du Conseil d'administration est de 312 K€ TTC sous forme d'honoraires, de 314 K€ sous forme de salaires chargés et de 42 K€ au titre des indemnités de présence au Conseil d'administration. Ces rémunérations sont conformes au budget 2015 approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire. Elles sont sans aucune incidence sur les frais de gestion et sans conséquence sur le taux de rémunération du Fonds Garanti.

4. COMITÉ CONSULTATIF

Les dépenses engendrées par les activités du Comité consultatif de l'Association représentent 111 K€.

5. COMITÉ DES SAGES

Les dépenses engendrées par l'activité du Comité des Sages représentent 42 K€ pour l'ensemble des sept membres.

Résultats

Au final, le résultat est excédentaire puisque le résultat avant impôts s'établit à 458 K€, à comparer à un budget initial prévoyant 73 K€. Ce résultat est très nettement meilleur que le budget annoncé.

Après impôt, le résultat est donc de 272 835 €.

Grâce à ce résultat, nos fonds propres augmentent sensiblement pour se porter à hauteur de 4 663 K€. Notre souhait est de poursuivre dans cette même voie à l'avenir.

Trésorerie

Au 31 décembre 2015, nous disposons d'une trésorerie largement positive de 5 109 K€.

La trésorerie placée en 2015 a généré 47 K€ de produits financiers.

Prévisions 2016

Produits

Ils sont estimés à :

- Droits d'entrée : 344 K€
- Dotation d'audit et de fonctionnement : 4 300 K€

Charges

Pour 2016, le budget présenté prévoit, outre l'Assemblée générale annuelle à Paris, l'envoi des « Lettre » de l'AFER.

Les coûts externes ont été budgétés sur la base du réalisé 2015 en tenant compte :

- des honoraires d'avocats et différents conseils pour 913 K€.
- des rémunérations des administrateurs allouées à chacun qui représentent un budget global de 739 K€.

Selon ces hypothèses, le résultat pour 2016 s'établirait à 37 K€.

Michel Alexandre BAILLY - Trésorier

Résultats 2015 du Fonds Garanti en euros

Compte des bénéfices techniques et financiers (en euros)

Au débit	Montants	Au crédit	Montants
Frais de gestion financière	10 218 642	Revenus bruts du portefeuille	1 569 359 888
50% des contributions à l'Organic	1 367 969	Intérêts sur avances	31 756 537
Déficits techniques sur les rentes viagères en service	253 553	Bénéfices techniques sur les rentes viagères en service	
Dotation nette aux provisions pour dépréciation des placements	1 196 872	Reprise nette aux provisions pour dépréciation des placements	
Intérêts crédités aux Adhérents au taux définitif	1 473 399 448	Revenus bruts de la réserve de capitalisation	1 665 774
Dotation nette à la réserve de capitalisation	56 051 283	Prélèvements nets opérés sur la réserve de capitalisation	
Dotation à la provision pour participation aux bénéfices	62 000 000	Avoirs fiscaux	101 290
Report à nouveau de l'exercice précédent		Report à nouveau bénéficiaire de l'exercice précédent	2 417 657
Solde créditeur à reporter en 2016	813 379		
TOTAL DÉBIT	1 605 301 146	TOTAL CRÉDIT	1 605 301 146

Explication du calcul du taux de rendement du Fonds Garanti en euros :

Les « intérêts crédités aux adhérents au taux définitif » sont égaux à 1 473,40 millions d'euros et servent à rémunérer le montant moyen pondéré de l'épargne de leur adhésion sur 2015 : 41 597,97 millions d'euros.

Il en résulte que le taux de rémunération des adhésions actives pour 2015 est de $1 473,40 / 41 597,97 = 0,03542$ soit un taux brut de 3,542 % qui après prise en compte des frais de gestion du contrat, aboutit à un taux net de $(1+3,542\%) * (1-0,475\%) = 1,0305$ soit 3,05 %.

Compte de résultat de l'exercice 2015 et budget 2016 (en euros)

	2014 rappel	2015	2016 prévision
PRODUITS			
Droits d'entrée	335 964	353 678	344 000
Dotation de fonctionnement et d'audit	4 101 951	4 241 759	4 300 000
Autres produits d'exploitation	32	35	
TOTAL DES PRODUITS	4 437 947	4 595 472	4 644 000
CHARGES			
Achats (imprimés, enveloppes)	209 905	255 081	255 000
Services extérieurs	442 994	377 251	394 000
Autres charges et services extérieurs	2 941 542	2 868 413	3 280 000
Impôts et taxes	6 210	16 556	19 000
Frais liés au personnel	654 738	662 196	687 000
Dotations amortissements et provisions	12 086	5 123	4 000
TOTAL DES CHARGES	4 267 475	4 184 620	4 639 000
Résultat d'exploitation	170 472	410 852	5 000
Résultat financier	54 566	46 739	40 000
Résultat exceptionnel	9 911		
Impôt sur les bénéfices	-58 043	-184 756	-8 011
Résultat net	176 906	272 835	36 989
Réserves Cumul des exercices	4 390 197	4 663 032	4 700 021

Bilan au 31 décembre 2015 (en euros)

ACTIF	2014	2015
Immobilisations	24 679	26 104
Avances sur commandes	45 605	55 381
Créances diverses	149 829	5 375
VMP et compte à terme	1 004 813	1 004 813
Disponibilités	3 415 095	5 328 820
Charges constatées d'avance	40 104	39 544
TOTAL BILAN	4 680 125	6 460 037

PASSIF	2014	2015
Fonds Associatif	38 112	38 112
Report à nouveau	4 175 179	4 352 085
Résultat de l'exercice	176 906	272 835
Emprunts et dettes financières diverses	0	1 224 409
Dettes fournisseurs	147 360	315 632
Dettes fiscales et sociales	134 365	245 899
Autres dettes et provisions	8 203	11 065
TOTAL BILAN	4 680 125	6 460 037

Extrait des comptes certifiés par notre Commissaire aux comptes. Le rapport du Commissaire aux comptes est disponible sur le site internet de l'Association (www.afer.asso.fr)

Principales conventions réglementées*

Assemblée Générale d'approbation de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Trésorier de l'Association

Au titre de l'exercice 2015, Monsieur Michel Alexandre Bailly a perçu, pour sa fonction de trésorier de l'Association, des honoraires fixés à 108 000€ TTC qui ont été comptabilisés en charges.

Présidence de l'Association

Monsieur Gérard Bekerman a perçu, pour sa fonction de Président de l'Association, une rémunération brute de 228 240€ correspondant à six fois le plafond de la sécurité sociale. Ainsi, au titre de l'exercice 2015, votre Association a comptabilisé une charge de 314 313,52 €, charges sociales et fiscales incluses.

Présidence de commissions

Au titre de l'exercice 2015, Monsieur Stanislas Bernard, administrateur de l'Association, a perçu pour sa fonction de Président de commission, des honoraires fixés sur une base forfaitaire de 10 000€ HT qui ont été comptabilisés en charges pour

leur montant toutes taxes comprises, soit 12 000€ TTC.

Au titre de l'exercice 2015, Monsieur Jean-Pierre Legatte, administrateur de l'Association, a perçu pour sa fonction de Président de commission, des honoraires fixés sur une base forfaitaire de 10 000€ HT qui ont été comptabilisés en charges pour leur montant toutes taxes comprises, soit 12 000€ TTC.

Secrétariat Général de l'Association

Au titre de l'exercice 2015, Monsieur Jack Lequertier a perçu, pour sa fonction de Secrétaire Général de l'Association des honoraires fixés sur une base forfaitaire de 102 000€ HT qui ont été comptabilisés en charges pour leur montant toutes taxes comprises, soit 122 400€ TTC.

Animation du comité consultatif

Au titre de l'exercice 2015, Monsieur Jacques Pilon, administrateur de l'Association, a perçu, pour sa mission d'ani-

mation du Comité Consultatif, des honoraires fixés sur une base d'une fois le plafond de la sécurité sociale qui ont été comptabilisés en charges pour un montant de 38 040€.

Animation des Soirées Afer

Madame Michèle Saint-Marc est administratrice de votre Association depuis le 25 juin 2013 ; elle a perçu au titre de l'année 2015, pour sa fonction déléguée à l'animation des Soirées Afer au profit des adhérents, un montant de 20 000€ TTC.

* L'intégralité du Rapport Spécial du Commissaire aux comptes, Carmyn, sur les Conventions réglementées est publiée sur le site www.afer.asso.fr